

Procès-verbal de la réunion plénière 'Belgian GAAP' du mercredi 6 juin 2012***Présents:***

Jan Verhoeve, président, Micheline Claes, Christine Collet, Catherine Dendauw, Guy Girouille, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Véronique Tai en Luc Van Brantegem, membres

Représentés par procuration:

Bruno Colmant, Véronique Goddeeris, Veerle Sleeuwagen, Hugo Van Passel, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

En guise d'introduction, les membres sont mis au courant de la nouvelle directive comptable européenne (en remplacement des quatrième et septième directives relatives aux comptes annuels et respectivement les comptes consolidés des entreprises).

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants:

- Revenue recognition;
- un avis thématique relatif aux « Immobilisations incorporelles »;
- le traitement comptable de l'acquisition d'une immobilisation à un prix variable en fonction d'un évènement futur et incertain (révision des avis 126/9 et 126/10);
- les réactions reçues à l'occasion du projet d'avis « Le traitement comptable d'un apport dans une société civile de droit commun »;
- et les principes comptables généraux à la constitution de provisions.